

Bilan d'activité

Exercice 2014

Préambule

L'objet du rapport :

Conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le président présente le bilan d'activité de l'E.P.C.I. accompagné du compte administratif de l'exercice. Il peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, soit à sa demande, soit à celle du conseil municipal. Ce rapport doit être communiqué par chaque maire au conseil municipal lors d'une séance publique, au cours de laquelle les délégués de chaque commune peuvent être entendus.

Qui élabore le rapport ?

Il appartient au président de l'E.P.C.I.¹ en charge du service concerné par le rapport de le présenter à son assemblée délibérante. Cette obligation concerne toutes les communes et syndicats, indépendamment de leur population ou du mode de gestion.

Quelle publicité assurer au rapport ?

Le C.G.C.T. précise les conditions dans lesquelles le rapport est rendu public :

- il est mis à la disposition du public à la mairie et le cas échéant, à la mairie annexe, ceci dans les quinze jours qui suivent son adoption par le conseil municipal ;
- d'autre part, le public en est informé par affichage en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

¹ E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

INTRODUCTION

- Présentation du S.I.V.O.M. de la Saurdrune :

1) Définition d'un E.P.C.I. :

Le SIVOM de la Saurdrune est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre, de type administratif.

Il a :

- une personnalité morale et de l'autonomie financière
- ses propres moyens d'action (administration libre et peut disposer de personnel propre, dont il assume la gestion)
- les décisions sont d'ordre administratif relevant du contrôle de légalité exercé par le préfet et de la juridiction administrative

Il est régi par deux principes : la spécialité et l'exclusivité.

Principe de spécialité : il ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Il n'a donc pas la compétence générale d'une commune.

Principe d'exclusivité : la création de l'E.P.C.I. emporte dessaisissement immédiat et total des communes pour les compétences transférées.

2) Catégories de l'E.P.C.I. :

Le SIVOM de la Saurdrune est un établissement à vocations multiple, mixte et à la carte.

Rappel des définitions :

- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) : créé par l'ordonnance du 5 janvier 1959, le S.I.V.O.M. permet aux communes de s'associer pour gérer plusieurs activités à la différence des S.I.V.U.. Les compétences les plus répandues concernent l'assainissement, la collecte et l'élimination des ordures ménagères, les activités scolaires et périscolaires, le tourisme et les équipements publics.
- Syndicat à la carte : permet à une commune de n'adhérer à un syndicat que pour une partie des compétences exercées par celui-ci et détermine les règles particulières applicables en pareil cas (article L 5212-16 du CGCT). Il est nécessairement à vocation multiple.
- Syndicat mixte : créé par le décret du 20 mai 1955, il doit comprendre au moins une collectivité et permet l'association de communes avec des départements, des régions ou des établissements publics, à la différence des SIVU ou S.I.V.O.M. n'associant que des communes entre elles.

3) Compétences transférées par les communes :

Conformément à l'article 2 des statuts :

Le syndicat exerce les compétences optionnelles suivantes :

Le groupe Eaux usées se décompose en trois compétences : collecte, transport, et épuration des eaux usées et élimination des boues,

Le groupe Assainissement autonome se décompose en une seule compétence : contrôle des assainissements non collectifs et traitement des matières de vidanges d'assainissements autonomes,

Le groupe Eaux pluviales se décompose en une seule compétence : Création, gestion, entretien et extension des réseaux des eaux pluviales,

Le groupe Gens du voyage se décompose en une seule compétence : Construction et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage,

Le groupe Déchets se décompose en deux compétence : Traitement des déchets des ménages et assimilés et Collecte des déchets des ménages et assimilés,

Le groupe Voirie se décompose en une seule compétence : création, entretien, gestion de la voirie, travaux d'urbanisation et de cours de ferme,

Le groupe Gendarmerie se décompose en une seule compétence : Construction et gestion de casernes de gendarmeries,

Le groupe Douane se décompose en une seule compétence : Construction et gestion d'une maison des douanes,

Le groupe Equipements sportifs se décompose en une seule compétence : construction et entretien des équipements sportifs annexés aux collèges,

Le groupe Aménagement hydraulique se décompose en une seule compétence : recalibrage et redressement des bassins versants de la Saurdrune, du Roussimort et du fossé mère du Larramet,

Le groupe Eau Potable se décompose en trois compétences : Production d'eau potable, transport et stockage vers des réservoirs et distribution au moyen d'un réseau de canalisations jusqu'au branchement et aux compteurs des usagers.

Le groupe gestion funéraire se décompose en trois compétences : Le groupe services funéraires se décompose en trois compétences : le service extérieur des pompes funèbres / la création, extension, translation et gestion des cimetières et des sites cinéraires /la création, extension, la gestion des crématoriums .

Le nombre de compétences est arrêté à 19.

4) Territoire syndical :

Il rend compte d'un territoire homogène, constitué de communes limitrophes liées par les structures de voiries et de réseaux divers.

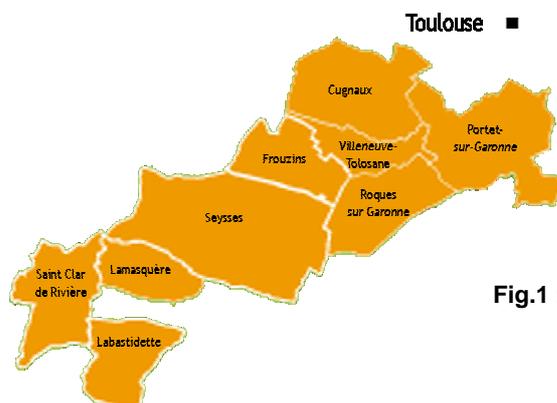


Fig.1 : Cartographie du territoire syndical.

5) Compétences transférées par commune : (annexe 1)

6) Historique :

- 1966 : Date de l'arrêté de constitution du SIVOM de la Saudrune en réponse aux schémas directeurs des communes de Cugnaux, Frouzins, Seysses et Villeneuve-Tolosane pour l'assainissement des eaux usées et pluviales, l'éclairage public et ramassage scolaire.
- 1968 : Construction d'une station d'épuration 6 000 Eq./H à Villeneuve-Tolosane
- 1976 : Construction de la gendarmerie à Villeneuve-Tolosane
- 1979 : Construction du collège à Frouzins
- 1980 : Extension de la station d'épuration à 12 000 Eq./H
- 1984 : Construction du gymnase à Frouzins
- 1988 : Transfert de la compétence voirie des communes de Frouzins, Seysses et Villeneuve-Tolosane
- 1993 : Création de la station d'épuration de 40 000 Eq./H à Cugnaux
- 1995 : Modification des statuts (syndicat à la carte) / Traitement déchets et construction déchetterie et plate forme de compostage de déchets verts
- 2000 : Villeneuve-Tolosane transfère sa compétence assainissement au Grand Toulouse
- 2001 : Création de la gendarmerie de Seysses
- 2002 : Création de la brigade des douanes à Frouzins
- 2004 : Transfert de la compétence aménagement hydraulique de la Saudrune et du Roussimort
- 2005 : Modification des statuts, adhésion de la commune de Lamasquère pour la compétence voirie, adhésion de la communauté de communes Axe Sud,
- 2006 : Mise en service de l'unité de compostage de boues et de déchets verts. Adhésion de la commune de la Lamasquère pour les compétences assainissement collectif et non collectif
- 2007 : Adhésion de la commune le Fauga pour la compétence collecte et traitement des déchets et de la commune de Lamasquère pour la compétence Eaux pluviales.
- 2009 : adhésion des communes de Labastidette, Saint-Clar-de-rivière pour la compétence assainissement collectif. Transfert des activités pluvial, assainissement non collectif et assainissement collectif (transfert et transport) au syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement pour le 1^{er} janvier 2010. Retrait des communes de Cugnaux pour traitement des déchets et Villeneuve Tolosane pour voirie et traitement des déchets. Obtention des certifications ISO 9001 et ISO 14001 sur toutes les activités de l'établissement
- 2011 : « fusion » des syndicats primaires en eau potable et le Sivom de la Saudrune,
- 2011 : modification des statuts intégrant la compétence « funéraire», les prestations de défense incendie entre adhérents et modifiant la représentativité des élus au conseil syndical. Certification ISO 9001 et ISO 14001 pour les activités valorisation des déchets et distribution de carburant
- 2012 : modification des statuts : groupe de compétence du Funéraire
- 2012 : retrait de la communauté de communes Axe Sud pour la compétence traitement des déchets
- 2013 : adhésion des communes de Frouzins, Labastidette et Seysses pour le groupe de compétence du funéraire

7) Organes décisionnels :

Le fonctionnement de l'établissement est assuré par :

- le Président élu parmi les délégués des communes, qui assure l'exécutif
- le Conseil syndical rassemblant les délégués des communes, élus parmi les conseillers municipaux,
- le Bureau syndical composé du président, des vice-présidents et d'autres membres.

Le Conseil syndical

A l'origine la répartition du nombre de délégués s'effectuait sur la base de deux délégués par commune quel que soit le nombre de compétences déléguées, l'effectif de la population, ou encore le poids économique des compétences à transférer. Depuis janvier 2004, le modèle de répartition des délégués est fonction du nombre de compétences déléguées, sans tenir compte des poids démographique et économique de l'intercommunalité. Le nombre de délégués est donc calculé de la manière suivante :

Nombre de compétences	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
De 1 à 2 compétences	3	2
De 3 à 4 compétences	5	2
De 5 à 6 compétences	6	2
de 7 à +	7	2

Le Bureau syndical

Le bureau syndical reçoit une délégation de la part du comité syndical et il est composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ».

Sur l'exercice 2014, il a été pris 139 délibérations, 22 arrêtés et 22 décisions. Ces actes juridiques ont donné lieu à deux observations, une sur le service des ressources humaines et l'autre sur le service des finances, de la part des services de la préfecture.

8) Certification ISO 9 001 et 14 001 (annexe 2) :

La mise en place de notre système de management intégré : qualité et environnement avait pour finalité de doter notre établissement d'un système certifiable permettant de :

- maîtriser la qualité des produits et services,
- limiter et maîtriser les impacts sur l'environnement,
- s'améliorer en permanence.

Sa certification fut obtenue en avril 2009, pour l'ensemble de nos activités et celle-ci a permis de démontrer, que notre établissement reposait sur une organisation adaptée, fiable, surveillée et proportionnée à la réalisation de nos missions, dans le respect des exigences réglementaires, légales et normatives.

Le processus de certification de notre système de management a par la suite donné lieu à un premier audit de suivi l'année suivante et les conclusions de cette surveillance ont fait ressortir des écarts. L'auditeur a néanmoins recommandé son maintien, sous réserve qu'un audit rapproché soit réalisé. Malgré les efforts fournis, afin de traiter l'ensemble de ses demandes d'améliorations, le contexte du moment et des six derniers mois écoulés (transferts de compétences au Grand Toulouse et au S.M.E.A., départ de trois collaborateurs : la chargée de Sécurité et environnement, la chargée des Marchés publics et le responsable du service Déchets et Patrimoine) et le manque de disponibilité des responsables, n'a pas permis d'atteindre les objectifs et engagements pris en début d'année. En conséquence, afin de disposer d'un système honnête vis-à-vis des parties prenantes, nous avons demandé une suspension provisoire de la certification permettant ainsi d'effectuer la restauration du système et d'achever la mise à jour du référentiel.

C'est en avril 2011, que le SIVOM de la Saudrune a obtenu un avis favorable pour son deuxième audit de surveillance, portant, cette fois, sur un périmètre restreint aux activités de valorisation des déchets et de distribution de carburant. Les points forts relevés par l'auditeur faisaient ressortir notamment « la motivation et l'implication forte de l'équipe du pôle environnement [...], de toutes et tous, [...], la maîtrise opérationnelle et le professionnalisme [...], le système documentaire en place pour sa richesse et son exhaustivité [...]. Un système de management intégré remarquable et conforme aux exigences des deux référentiels ... ».

Grâce à la décision de la direction de recruter une personne dédiée à la mise en œuvre du système de management de la qualité, de l'environnement et de la sécurité, notre établissement a repris une dynamique croissante et cette année s'est vue récompensée pour son audit de renouvellement avec la délivrance du certificat pour les activités de valorisation des déchets et de distribution de carburant.

L'objectif est maintenant d'étendre le périmètre de certification à l'ensemble des compétences exercées par notre établissement, afin de renforcer la maîtrise de nos activités et se faisant, obtenir le meilleur niveau de qualité de nos prestations.

Politique de l'établissement :



Politique de l'Etablissement

- Révision du 2 avril 2009 -

Notre Mission :

Réaliser les meilleures prestations relatives aux compétences transférées par les communes adhérentes.
Développer de nouvelles capacités afin de diversifier notre offre de service public et pérenniser nos activités.

Nos Valeurs :

La qualité et la pérennité du service public dans le respect de l'intérêt général, des collaborateurs de l'Etablissement, de la sécurité et de la préservation de l'environnement.

Nos grands Objectifs :

Le respect des exigences réglementaires et légales
La qualité et la performance de nos prestations
La sécurité
La préservation de l'environnement
La maîtrise des coûts.

Nos orientations prioritaires :

- Maîtriser la planification de nos activités,
- Développer et maintenir toutes les compétences nécessaires,
- Maintenir en bon état et adapter nos outils de production,
 - Développer et entretenir une organisation efficace,
- Prévenir les risques et maîtriser nos processus clefs (y compris les pollutions),
 - Améliorer continûment notre fonctionnement,
 - Organiser notre communication interne et externe.



En tant que dirigeants, nous nous engageons :

- à revoir les objectifs et cibles lors des Revues de Direction
 - à mettre en œuvre la politique ci-dessus définie,
 - à déterminer et fournir les ressources nécessaires,
 - à satisfaire aux exigences et,
- à améliorer en permanence l'efficacité de notre système de management.

Nous demandons à l'ensemble du personnel de respecter les dispositions définies dans le manuel de management et les procédures.

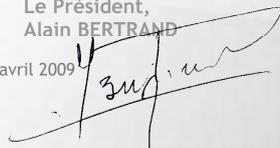
Conformément à sa lettre de mission, nous chargeons la Responsable Contrôle interne de s'assurer et de nous rendre compte :

- du fonctionnement du système de management,
- de tout besoin d'amélioration et,
- du niveau de sensibilisation du personnel aux exigences applicables.



Le Président,
Alain BERTRAND

Date : 02 avril 2009
Visa :



9) Données budgétaires :

Sur le plan budgétaire, l'architecture est la suivante avec : le budget principal, le budget assainissement, le budget eau potable et le budget déchets.

Le budget principal - régi par la norme M14 - regroupe les compétences suivantes :

gestion, entretien et extension des réseaux des eaux pluviales,
construction et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage,
création, entretien et gestion de la voirie (urbanisation), cours de ferme
construction et gestion de casernes de gendarmeries,
construction et gestion d'une maison des douanes,
construction et entretien des équipements sportifs annexés aux collèges,
aménagement hydraulique, le recalibrage et redressement des bassins versants de la Saurdrune, du Roussimort et du fossé mère du Larramet.

Le budget assainissement - régi par la norme M49 - regroupe les compétences suivantes :

assainissement collectif : collecte et transport des eaux usées, épuration des eaux usées et élimination des boues,
assainissement autonome : contrôle de l'assainissement non collectif et traitement des matières de vidanges d'assainissement autonome,

Le budget déchets - régi par la norme M4 - regroupe les compétences suivantes :

- traitement des déchets des ménages et assimilés,
- construction et exploitation des équipements de traitement.

Le budget eau potable - régi par la norme M49 - regroupe les compétences suivantes :

- production eau potable,
- transport et stockage, distribution,

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :

Montant € consolidé 2014	Mandats émis	Titres émis	Résultat N	Reprise Résultat	Résultat de clôture	RAR	Résultat cumulé
Exploitation	12 515 013,06	12 996 461,33	481 448,27	2 057 674,40	2 539 122,67	0,00	2 539 122,67
Investissement	10 765 036,41	13 808 999,15	3 043 962,74	-979 561,83	2 064 400,91	-3 052 380,05	-987 979,14
Cumul	23 280 049,47	26 805 460,48	3 525 411,01	1 078 112,57	4 603 523,58	-3 052 380,05	1 551 143,53

Nous constatons un résultat de clôture (résultat de fonctionnement, d'investissement + report positif hors RAR) de 4 603 523 €.

Tableau financier

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE GESTION	RECETTES DE GESTION
	8 117 887,16 €	8 792 659,02 €
	AUTRES FRAIS	PARTICIPATIONS ET LOYERS
	1 444 943,10 €	1 112 594,94 €
	AUTOFINANCEMENT BRUT	AUTRES
	1 574 483,40 €	1 232 059,70 €
	11 137 313,66 €	11 137 313,66 €
INVESTISSEMENT	REMBOURSEMENT CAPITAL	AUTOFINANCEMENT BRUT
	1 841 561,61 €	1 574 483,40 €
	DEPENSES EQUIPEMENTS	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
	4 233 399,52 €	778 699,91 €
	TRAVAUX VOIRIE	EMPRUNTS NOUVEAUX
	4 300 026,13 €	6 087 998,60 €
	VARIATION FONDS DE ROULEMENT	SUBVENTIONS
3 485 023,38 €	1 212 161,83 €	
	FINANCEMENT VOIRIE	
	4 206 666,90 €	
	13 860 010,64 €	13 860 010,64 €

Pour l'exercice 2014, le montant des mandats émis en investissement est de 10 765 K€ soit une hausse de 19 % par rapport à 2013. Les dépenses d'équipement sont de 8 533 K€ pour 2014 contre 6 926 k€ en 2013. La progression des dépenses d'équipement est de 23.20 % par rapport à 2013.

Les dépenses d'équipement sont réparties inégalement suivant le domaine d'activité. Pour l'exercice écoulé, la répartition est la suivante :

Pour le budget déchets 0 % ;

Pour le budget principal : 68.91 % dont 82 % pour la voirie, le solde pour les travaux hydraulique et la rénovation du gymnase à Frouzins ;

Pour le budget assainissement : 26.92 % dont l'extension de la station d'épuration de Saint-Clar-de-rivière ;

Pour le budget eau potable : 11.77 % ;

Le financement des dépenses d'équipement :

DEPENSES EQUIPEMENTS	4 233 399,52 €	AUTOFINANCEMENT BRUT	511 621,70 €	3,30%
TRAVAUX VOIRIE	4 300 026,13 €	FINANCEMENT VOIRIE	4 206 666,90 €	27,13%
	8 533 425,65 €	SUBVENTIONS	1 212 161,83 €	7,82%
		EMPRUNTS NOUVEAUX	6 087 998,60 €	39,27%
			12 018 449,03 €	77,52%
		VARIATION FONDS DE ROULEMENT	3 485 023,38 €	22,48%

Le prélèvement sur le fonds de roulement est important cette année en raison du décalage en matière d'attribution de subvention, FCTVA tant en voirie et urbanisation qu'en assainissement.

Le remboursement de la dette :

Le capital de la dette remboursé est de 1 841 561.61 € en augmentation par rapport à 2013. La couverture de la dette est la suivante :

REMBOURSEMENT CAPITAL	1 841 561,61 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	778 699,91 €	42,28%
		AUTOFINANCEMENT BRUT	1 062 861,70 €	57,72%

Les dotations et participations sont constituées du FCTVA, remboursement d'emprunt au titre de la voirie et de la part en capital des subventions en annuité (eau potable et assainissement).

Notre établissement a contracté plusieurs emprunts dont 1 045 K€ au budget principal pour couvrir le FCTVA 2015 (745 K€) et le financement de la rénovation du gymnase (335 K€).

Pour le service de l'assainissement, il s'agit d'une avance remboursable à taux zéro sur 15 ans de l'agence l'eau Adour Garonne pour un montant de 1 498 952.60 € ainsi qu'un prêt sans intérêt du conseil général de 75 000 €.

Pour le financement de l'extension de la station d'épuration à Cugnaux, nous avons contracté un emprunt auprès du crédit agricole et de la caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

Caisse des dépôts et consignations, montant 2 294 046 €: durée 20 ans : taux livret A + 100 points de base et le Crédit agricole au titre d'un financement de la banque européenne d'investissement pour 1 140 k€ au taux de Euribor 3 mois à +150 points sur 20 ans.

Au final notre établissement s'est endetté de 3 501 436 k€. (Nouvel emprunt - remboursement en capital).

Rappel des principes de gestion :

- affecter un maximum de résultat en autofinancement,
- avoir un seuil de sécurité,
- maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement en établissant une marge de sécurité limitée,
- maintenir le seuil de trésorerie à zéro continûment.

Les objectifs associés à ces principes de gestion sont les suivants :

- le résultat reporté en section de fonctionnement doit être égal à 15 % du résultat de clôture de fonctionnement,
- le résultat de fonctionnement doit être supérieur à 0,
- le résultat d'investissement doit être inférieur à 0,
- le résultat de clôture doit tendre vers 0.

A. 1ère Partie : Section principale

1) Résultat de l'exercice et fonction administration générale :

Les résultats et l'équilibre budgétaire :

	2011	2012	2013	2014
Résultat hors report	43 569	-72 190	191 563	119 208
Résultat de clôture	-21 594	-93 784	97 779	119 208
Résultat reporté	-21 594	-93 784	0	119 208
Affectation investissement			97 779	

Le résultat de l'exercice 2014 en clôture est positif de 119 K€, bien qu'en forte hausse par rapport à 2012 et 2011 sur l'exercice + 263 K €, il reste insuffisant pour contribuer à un bon niveau du fonds de roulement.

	2011	2012	2013	2014
EPARGNE DE GESTION	572 302,96 €	697 654,21 €	1 065 540,43 €	965 072,33 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 683 641,31 €	3 103 242,20 €	3 444 323,66 €	3 625 850,88 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 111 338,35 €	2 405 587,99 €	2 378 783,23 €	2 660 778,55 €
EPARGNE BRUTE	140 275,35 €	98 083,10 €	254 545,72 €	182 454,60 €
Intérêts dette	432 027,61 €	599 571,11 €	810 994,71 €	782 617,73 €
Remboursement dette		355 652,91 €	158 453,57 €	158 453,57 €
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	140 275,35 €	-257 569,81 €	96 092,15 €	24 001,03 €

Nous constatons une épargne de gestion suffisante pour couvrir les dépenses d'intérêts et une épargne brute positive. La dette en capital est couverte par les recettes de la section d'investissement : telles que les dotations du conseil général (subvention en annuité), du FCTVA et du remboursement en capital du pool routier par les communes.

Patrimoine

Le SIVOM de la Saudrune a construit ces bâtiments
et en assure l'entretien

Nos réalisations



La maison des douanes
Frouzins



La Gendarmerie
Seysses

Le Gymnase
Frouzins



La Gendarmerie
Villeneuve Tolosane

2) Fonction patrimoine immobilier : (annexe 3 : rapport patrimoine)

Le patrimoine immobilier de notre établissement est composé de la gendarmerie à Villeneuve-Tolosane, de la gendarmerie à Seysses et de la brigade des douanes à Frouzins et du siège administratif à Roques. Le montant de la charge liée à cet équipement est réparti en fonction des besoins de chaque service (eau potable, assainissement, déchets, bureau d'études, ...).

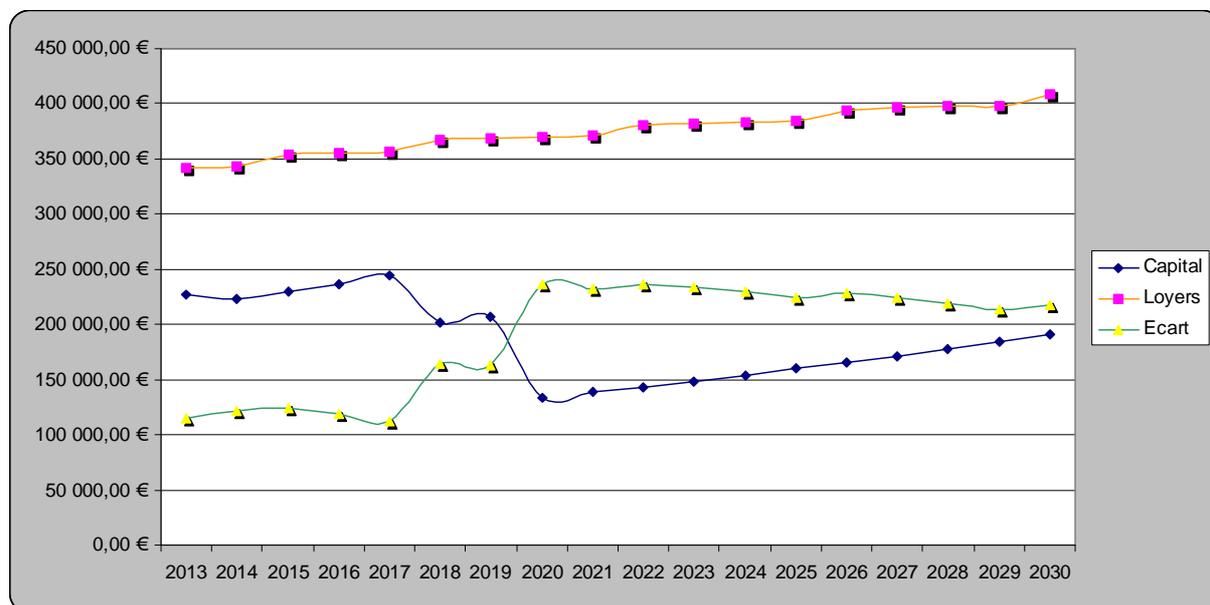
Bilan du patrimoine depuis 2007

au 31/12/2014	GDS	GDV	MDD	Cumul
Résultat fct	399 170,09 €	275 587,45 €	16 199,52 €	139 782,17 €
Travaux financé	18 824,94 €	123 790,18 €	4 284,57 €	146 899,69 €
Travaux en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de dette	18 824,94 €	123 790,18 €	4 284,57 €	146 899,69 €
Dette	1 758 994,78 €	0,00 €	134 186,42 €	1 893 181,20 €
Rembst dette	3 042 281,00 €	3 769,48 €	344 146,54 €	3 386 427,54 €
dotation	1 283 286,22 €	3 769,48 €	209 960,12 €	1 497 015,82 €
Report fds de roulement	234 113,88 €	19 165,20 €	663,34 €	253 942,41 €
Fds de roulement	130 380,37 €	28 380,43 €	17 581,70 €	141 179,10 €
	1 336 787,01 €	195 573,41 €	247 362,57 €	1 388 576,17 €

Depuis 2012, le SIVOM de la Saudrune a engagé la somme de 50 920€ en frais d'expertise et d'avocat. Les opérations d'expertise judiciaire ont permis d'obtenir la garantie de l'assurance en dommages à l'ouvrage pour un montant de 27 000€ au profit du Syndicat.

L'assurance protection juridique a couvert à hauteur de 21 000€ les dépenses de notre établissement. Une transaction amiable est en cours avec les parties adverses pour la prise en charge du désordre touchant les volets bois coulissants dont le montant des réparations a été chiffré à 67 340€ HT par l'expert judiciaire

Evolution des loyers/capital



Loyers	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
GDV	59 962,89 €	59 962,89 €	61 461,96 €	61 461,96 €	61 461,96 €	62 998,51 €	64 573,47 €	64 573,47 €
MDD	21 530,00 €	23 224,00 €	24 918,00 €	26 612,00 €	28 306,00 €	30 000,00 €	30 750,00 €	31 518,75 €
GDS	260 614,00 €	260 614,00 €	261 096,35 €	261 096,35 €	261 096,35 €	267 623,76 €	267 623,76 €	267 623,76 €
	342 106,89 €	343 800,89 €	347 476,31 €	349 170,31 €	350 864,31 €	360 622,27 €	362 947,23 €	363 715,98 €

Concernant la couverture de la dette par les loyers, nous constatons plusieurs paliers d'ici 2030, date de l'extinction de la dette. En 2018 et 2020, l'écart entre les loyers et le remboursement de la dette sera en forte augmentation. En 2017 deux prêts et un en 2018 arrivent à échéance soit un gain pour l'exercice 2018 de 140 916 € et en 2017 de 63 138 €. A partir de 2021 et jusqu'à 2030, l'écart se stabilise.

Station service

Notre établissement possède une station service, sise route de Portet à Cugnaux, permettant de stocker 40 m3 de gazole, 40 m3 de fioul et 10 m3 d'essence avec une gestion informatisée par carte magnétique de la distribution de carburant et destinée à répondre aux besoins annuels des membres du groupement de commande. Cette installation a coûté 95 685 €. Le coût est établi suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré de période. Les prises directes à la station service ont été les suivantes :

Collectivités/quantité en litre	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart	%
MAIRIE DE CUGNAUX	32 734	33 392	35 018	33 770	31 720	-2 049	-5,85%
MAIRIE DE FROUZINS	23 848	23 344	23 643	21 054	21 962	908	3,84%
AXE SUD	79 431	76 655	70 043	97 711	90 011	-7 700	-10,99%
MAIRIE VILLENEUVE	0	0	0	0	16 285	0	0,00%
SIVOM ASSAINISSEMENTS	1 322	1 488	1 503	3 553	10 527	6 974	464,01%
SIVOM BUDGET PRINCIPAL	6 570	6 069	6 470	12 527	8 046	-4 480	-69,25%
SIVOM DÉCHETS	80 849	82 373	83 932	58 328	59 335	1 008	1,20%
Cumul	224 754	223 321	220 609	226 942	237 886	-5 340	104,82%

Nous constatons une baisse des prises de carburant hors commune de Villeneuve-Tolosane, nouvel entrant dans le dispositif groupement de commandes.

Tableau des prises par type et collectivités

Nature	Quantité	Axe Sud	Cugnaux	Frouzins	Villeneuve-Tolosane	Sivom Saurdrune
Fioul	43 026,70	2,46%	0,27%	0,00%	0,54%	96,73%
Sans plomb	23 982,50	16,68%	26,70%	21,01%	12,98%	22,62%
Gazole	170 896,80	49,71%	14,75%	9,90%	7,57%	18,07%

Le résultat comptable défini par la méthode des coûts complets est défini ci-dessous :

	Charges	Produits
Achat matières premières	259 284,72 €	C.A. fioul 1 209,42 €
		C.A. super 21 066,88 €
Var. Stocks Super		C.A. gazole 145 156,80 €
Var. Stocks fioul	-12 833,50 €	C.A. interne 77 920,44 €

Var. Stocks Gazole			Autres produits livrés	13 857,79 €
Total achats		246 451,22 €	Total C.A.	259 211,33 €
Amortissement		3 394,23 €	autres	18 216,98 €
Autres consommables		51,40 €		
Coût personnel		750,00 €		
Maintenance		941,00 €		
Autres charges externes		4 685,38 €		
Sous-total 1		9 822,01 €		
Total charges		256 273,23 €	Total produits	277 428,31 €
RESULTAT		21 155,08 €	RESULTAT	

Le résultat de l'exercice est positif de 21 155.08 €. Le bilan depuis la création est le suivant :

Résultat fct (hors écritures d'ordre)	20 443,62 €
Travaux	95 685,18 €
Solde de dette	22 246,63 €
Dette	95 685,18 €
Rembst dette	22 246,63 €
Subvention + FCTVA	0,00 €
Fds de roulement	93 882,17 €

3) Fonction sport :



Après 1 an de chantier, les travaux de rénovation et d'agrandissement du gymnase sont achevés. Ils ont consisté à la construction d'une salle supplémentaire de 300 m² destinée à assurer les cours de gymnastique et de judo. Le revêtement de la salle existante a été entièrement refait, il est composé de PVC ce qui permet une pratique sportive plus confortable. Le plateau sportif extérieur (basket, hand et multibut, piste de course) a été rénové dans sa totalité. Le gymnase est utilisé par le collège Pablo Picasso de Frouzins et des associations de Seysses et de Frouzins.

La dernière échéance d'emprunt a été soldée 2014 pour un montant de 15104 €. Un nouvel emprunt de 335 K€ a été réalisé en 2014. Les participations communales ont augmenté en raison de la hausse des coûts énergétique et de maintenance. L'extension du gymnase et du plateau sportif a été mis en service en 2014 pour un montant de travaux de 489 K€ TTC.

Le bilan depuis 2011 est le suivant :

Bilan depuis 2011	Gymnase
Résultat fonctionnement	79 876,74 €
Travaux	572 088,26 €
Solde de dette	335 000,00 €
Dette	389 602,71 €
Rembst dette	54 602,71 €
Subvention + FCTVA	70 754,56 €
Fds de roulement	-86 456,96 €

Cependant, il reste à encaisser le FCTVA 2015 d'un montant de 52 251 € et la subvention d'un montant de 119 699.31 € du conseil départemental. Le montant des restes à réaliser en dépenses est de 12 039 €.

4) Fonction voirie :

Les communes adhérentes à la compétence sont Frouzins, Lamasquère, Roques et Seysses.

Suite aux recommandations de la Trésorerie principale, nous proposons la modification du mode de financement de la section voirie, comme suit :

- le SIVOM réalise les travaux et encaisse les subventions et le FCTVA ;
- le SIVOM informe, au plus tard fin septembre, des écritures budgétaires à prévoir dans les comptes des communes adhérentes ;
- la commune verse au SIVOM le solde TTC des travaux à financer, sous la forme de participation.

Le montant des recettes correspond au montant des honoraires. Ces derniers sont calculés sur la base d'un taux moyen de 6,5 % pour tous les travaux réalisés en maîtrise d'œuvre et de 1,6 % en assistance à maîtrise d'ouvrage. Les petits travaux font l'objet d'un taux de maîtrise d'œuvre de 3 %.

L'activité est décomposée en trois sous-activités : les grands travaux, les petits travaux d'entretien et la gestion du domaine public.

Afin d'équilibrer le coût global du service, il est nécessaire de déterminer le coût de fonctionnement par sous-activité. Ainsi les charges indirectes ont été déterminées par des taux d'activité en fonction du temps passé par les agents et d'une répartition des charges de structures en fonction du taux d'activité du responsable du service.

	Montant	CUMUL		GDP		Petit travaux		Grand Travaux	
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable
		100,00%		11,91%		8,27%		79,81%	
Charges directes									
Amortissement	-1,72 €	-1,72 €	0,00 €	-0,20 €	0,00 €	-0,14 €	0,00 €	-1,37 €	0,00 €
60	2 087,00 €	0,00 €	2 087,00 €	0,00 €	248,65 €	0,00 €	172,61 €	0,00 €	1 665,74 €
61	2 590,37 €	576,00 €	2 014,37 €	68,63 €	240,00 €	47,64 €	166,60 €	459,73 €	1 607,77 €
Coût personnel	160 245,77 €	160 245,77 €	0,00 €	22 894,62 €	0,00 €	21 560,83 €	0,00 €	115 790,32 €	0,00 €
Total charges directes	164 921,42 €	160 820,05 €	4 101,37 €	22 963,04 €	488,65 €	21 608,32 €	339,21 €	116 248,68 €	3 273,50 €
charges indirectes	112 554,76 €	106 210,78 €	6 343,98 €	5 310,54 €	317,20 €	5 310,54 €	317,20 €	95 589,70 €	5 709,58 €
Montant total charges	277 476,17 €	267 030,82 €	10 445,35 €	28 273,58 €	805,85 €	26 918,86 €	656,41 €	211 838,38 €	8 983,08 €
				29 079,43 €		27 575,28 €		220 821,47 €	

Le coût du service en 2012 était de 288 K€ soit une baisse 11.76 % en raison du départ d'un agent en début d'année et remplacé en fin d'année. En 2013, le coût était de 257 K€.

	Recettes
GDP	24 420 €
Grands travaux	111 984 €

L'excédent de l'exercice de 2013 était de 112 707 €. Le résultat cumulé depuis deux est négatif de 28 365 €.

[Le bilan d'activité du bureau d'études : voir compte rendu commission voirie \(annexe 4\)](#)

5) Fonction gestion des aires d'accueil des gens du voyage :

Rappel réglementaire

Par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 1999 le syndicat a acquis la compétence gestion et construction de plusieurs aires gens du voyage sur le territoire des communes de Frouzins, Seysses, Cugnaux et Villeneuve Tolosane.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Garonne la réalisation d'aires d'accueil conformément aux dispositions de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000. Ce plan a été arrêté le 10 septembre 2003 par décision conjointe du Préfet de la Haute-Garonne et du Président du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Le schéma départemental est le pivot du dispositif d'accueil des gens du voyage et est établi en concertation entre les communes, le département, les services de l'Etat et les représentants des gens du voyage. Un délai de 18 mois à compter de la publication de la loi par approbation conjointe du schéma départemental par le Président du Conseil Général et le Préfet. Au-delà, le Préfet peut l'approuver seul.

	Nombre de places
Seysses	16
Plaisance	20
Frouzins	8
Villeneuve-Tolosane	16
Cugnaux	12

L'investissement

Un bilan économique a été établi pour chaque aire en matière d'investissement. Il convient au préalable de rappeler les aides mobilisables. Les aires pour les gens du voyage peuvent être financées par les fonds publics jusqu'à 100 % (décret 2000-967 du 3 octobre 2000).

Le financement annuel

Pour le fonctionnement, l'Etat a instauré une Aide à la Gestion des Aires (arrêté du 28 mai 2004) de 132,45 € par place de caravane sur 12 mois. A partir de 2015, le fonds d'aide à la gestion des aires est modifié. Ce fonds est calculé à partir d'une partie fixe et d'une partie variable en fonction du taux de remplissage des aires.

Les usagers des aires payent un droit de place et les consommables (eau et électricité). Le montant mensuel est décrit ci-dessous :

Bilan des quatre aires depuis 2009

Depuis novembre 2014, Toulouse métropole a repris la compétence aire des gens du voyage pour les communes de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane. Le bilan de transfert, validé par délibérations concordantes de la commune de Villeneuve, de Toulouse Métropole et de notre établissement, est le suivant :

Commune	Résultat 2014	Report résultat antérieur	Créances	Solde financement	Résultat de gestion
Villeneuve Tolosane	295,62 €	9 167,56 €	0,00 €	-171 053,40 €	-161 590,23 €

Le montant du capital restant dû est de 219 056.11 € est remis à la commune de Villeneuve-Tolosane (Référence de l'emprunt : MIS277438EUR-REAMPH27081EUR BANQUE SFIL (taux 4.84 %)) et la part de subvention et de FCTVA affectable à la commune de Villeneuve-Tolosane depuis qu'elle a rejoint le Syndicat s'élève à un montant de 472 433.50 € dont 130 594.369 de FCTVA.

Communes	Résultat 2014	Créances	Solde financement	Résultat de gestion
Cugnaux	-3 329,51 €	0,00 €	-3 998,87 €	-7 328,38 €

Enfin, la loi NOTRe prévoit la prise de compétence par les établissements publics intercommunaux à fiscalité propre au titre de la compétence obligatoire (Bloc obligatoire (5214-16 CGCT) + Art.18). Le bilan pour les communes de Frouzins et de Seysses, de la communauté de communes Save-Touch est le suivant :

Résultat fct (compte 12)	APF - Aire Plaisance Frouzins	ADS - Aires de Seysses
Cumul	36 962,34 €	39 700,17 €

Rembst dette	APF - Aire Plaisance Frouzins	ADS - Aires de Seysses
Cumul	263 740,70 €	177 520,17 €

Travaux	APF - Aire Plaisance Frouzins	ADS - Aires de Seysses
Cumul	5 878,19 €	1 132,20 €

	APF - Aire Plaisance Frouzins	ADS - Aires de Seysses
Résultat fct	36 962,34 €	39 700,17 €
Travaux financé	1 663 096,94 €	1 153 448,78 €
En cours	1 657 218,75 €	1 152 316,58 €
Solde de dette	5 878,19 €	1 132,20 €
Dette	483 075,27 €	381 977,15 €
Rembst dette	746 815,97 €	559 497,32 €
Subvention + FCTVA	263 740,70 €	177 520,17 €
Fds de roulement	807 808,05 €	515 432,88 €
	335 251,28 €	295 738,91 €

En cours de dette	865 052,42 €	Fonds de roulement
Par an	90 141,46 €	Par place/an

Dès la publication de la loi, le transfert devra être constaté par délibération sur la base des éléments suivants :

	Axe sud	Save touch
En cours de dette	519 998,66 €	345 053,76 €
Fonds de roulement	391 524,99 €	239 465,20 €

	FROUZINS	SEYSSES
En cours de dette	233 515,79 €	286 482,87 €
Fonds de roulement	169 720,81 €	221 804,18 €

Fonction eaux pluviales et gestions des cours d'eau :

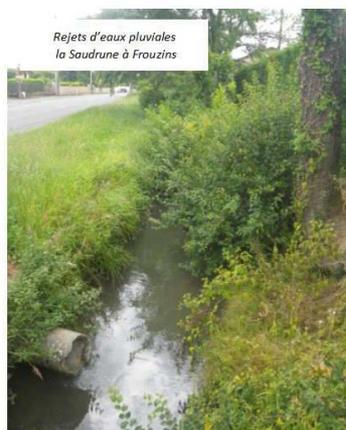
Eaux pluviales :

La gestion de cette activité est de la responsabilité du SIVOM depuis le 16 décembre 1999, depuis 2010 elle a été transférée au SMEA 31. La mise en œuvre de cette compétence implique la définition des besoins d'entretien du réseau (remise à la cote des regards et des tampons défectueux, débouchages) et des investissements (réseaux, bassin de stockage, ...). La réglementation impose la distinction entre les eaux usées et les eaux pluviales. Pour les eaux usées, le caractère industriel et commercial du service implique la tenue d'une comptabilité spécifique (M49) financé par la redevance d'assainissement. Pour la partie eaux pluviales, les dépenses sont prises en charge par le budget général de la collectivité. Dans le cas d'un réseau unitaire, les dépenses sont réparties entre les deux budgets. Le financement est prévu par le code général des collectivités locales (article L 2331-1 à L 2331-4).

Le schéma directeur d'eaux pluviales a été réalisé en 2002 pour une programmation de travaux sur cinq ans et doit faire l'objet d'une mise à jour. Le montant des participations pour 2012 est décomposé comme suit :

Communes	Entretien	Investissement	Cumul
FROUZINS	9 121 €	21 315.92 €	30 436.92
SEYSSES	6 677 €	0 €	6 677 €

Aménagement hydraulique :



Depuis le 1er janvier 2004, l'activité de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins versants de la Saudrune et du fossé-mère du Larramet, créé le 8 juillet 1965 a été transférée à notre établissement. Le syndicat avait pour objet le recalibrage et le redressement de la Saudrune et de son affluent le Roussimort, d'une part, et du fossé-mère du Larramet, d'autre part, en vue de lutter efficacement contre les inondations et de permettre ainsi une meilleure exploitation des terres. Les communes adhérentes sont Cugnaux, Frouzins, Portet sur Garonne, Roques, Seysse et Villeneuve-Tolosane.

Un diagnostic a été fourni en janvier 2009 par les bureaux d'études Hydratec et Asconit Consultants et a montré que la qualité des cours d'eau était médiocre :

- Ripisylve discontinue vieillissante et berges abruptes érodées
- Colmatage généralisé des cours d'eau
- Perte de leurs profils naturels et leurs capacités d'auto épuration par le recalibrage
- Qualité physico-chimique de la Saurdrune mauvaise à médiocre

Les facteurs à l'origine de cet état sont nombreux : occupation des sols, aménagements urbains, actions passées réalisées sur les cours d'eau, les usages et besoins.

Après enquête publique, notre établissement a pu mettre en œuvre son programme de travaux pour cinq années grâce à la déclaration d'intérêt général.

Investissement 2014

Dépenses d'équipement	281 940,54 €
Subvention d'équipements	52 903,79 €
FCTVA 2014	18 255,26 €
Dotations amortissement	27 449,47 €
Autofinancement	14 610,22 €

Rappel 2013

Dépenses d'équipement 2013	117 912,80 €
Subvention d'équipements 2013	64 462,42 €
FCTVA 2013	40 183,15 €
Dotations amortissement	30 472,05 €

Bilan depuis 2010 :

	Service hydraulique depuis 2010
Résultat fct	215 508,20 €
Dotations amortissement	146 399,66 €
Résultat	361 907,86 €
Travaux	1 221 512,80 €
Solde de dette	30 281,00 €
Dette au 31/12/2009	69 393,69 €
Rembst dette	32 390,23 €
Subvention + FCTVA	577 811,36 €
Fds de roulement au 31/12	314 183,81 €
FCTVA 2015	46 249,53 €

En 2013, le fonds de roulement était négatif de 152 184,47 €.

Le programme des travaux a été entièrement réalisé sur l'exercice, cette année, le fonds de roulement atteint 314 183,81 € avec 46 249,59 € de FCTVA à percevoir et 93 793 € de subventions à percevoir.

[Rapport d'activité du service hydraulique joint en annexe \(5\)](#)

B. 2^{ème} Partie : Section déchets

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a rationalisé les périmètres d'organisation du service d'élimination des déchets ménagers à l'échelon intercommunal et a clarifié les conditions de son financement. Aux termes de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tel que modifié par l'article 71 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 :

« Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. »
Les dispositions du CGCT interdisent les transferts dits « en étoile ou dispersé, c'est-à-dire les transferts de la collecte et du traitement par les communes à deux groupements différents. Seul le transfert « en cascade » est autorisé.

La compétence traitement des déchets concerne donc les domaines suivants :

- traitement des ordures ménagères,
- traitement des déchets issus du tri sélectif,
- traitement des sous-produits,
- traitement du bas de quai de la déchetterie,
- traitement des déchets verts et assimilés.

1) Résultat de la section déchets :

Nous constatons une hausse de l'épargne de gestion, due à la baisse des produits vendus. Par conséquent, l'épargne brute est en hausse sous l'effet de la baisse de l'épargne de gestion. L'épargne nette est quant à elle redevient à l'équilibre.

	2011	2012	2013	2014
Résultat hors report	49 980	-117 381	266 130	24 376
Résultat de clôture	-121 666	-239 047	27 083	24 376
Résultat reporté	0	-239 047	0	0
Affectation investissement	0	0	27 083	0

	2011	2012	2013	2014
EPARGNE DE GESTION	497 718,48	-32 735,31	290 256,74	107 815,48
Recettes réelles de fonctionnement	2 987 789,97	1 874 661,96	711 890,64	435 575,20
Dépenses réelles de fonctionnement	2 490 071,49	1 907 397,27	421 633,90	327 759,72
EPARGNE BRUTE	345 861,91	-48 429,51	274 562,54	92 120,28
Intérêts dette	151 856,57	15 694,20	15 694,20	15 695,20
Remboursement dette	362 296,83	10 184,10	80 850,77	80 850,79
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	-16 434,92	-58 613,61	193 711,77	11 269,49

C. 3^{ème} Partie : Section assainissement

Les résultats et l'équilibre budgétaire :

	2011	2012	2013	2014
EPARGNE DE GESTION	801 719,70	1 457 356,03	939 244,72	661 955,72
Recettes réelles de fonctionnement	2 648 124,92	3 675 770,91	3 007 853,11	3 045 845,43
Dépenses réelles de fonctionnement	1 846 405,22	2 218 414,88	2 068 608,39	2 383 889,71
Taux d'épargne de gestion	30,27%	39,65%	31,23%	21,73%
EPARGNE BRUTE	709 221	1 154 563	629 549	393 470
Epargne de gestion	801 719,70	1 457 356,03	939 244,72	661 955,72
Intérêts dette	92 498,95	302 793,13	309 695,28	268 485,29
Remboursement dette	153 014,79	335 225,78	390 824,38	384 562,04
Recettes propres d'invest.	34 862,30	47 248,34	41 843,33	55 611,98
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	591 068,26	866 585,46	280 568,39	64 520,37

Capital restant de la dette fin de période	6 289 670 €	6 171 517 €	5 883 540,00	5 554 589,94
capacité de désendettement	8,87	5,35	9,35	14,12
Taux d'épargne brute	26,78%	31,41%	20,93%	12,92%

Nous constatons une épargne de gestion en forte diminution pour couvrir les dépenses d'intérêts et une épargne brute positive de 393 K€. La dette en capital est couverte en partie par les recettes de la section d'investissement : telles que les dotations du Conseil Général (subvention en annuité).

Nous constatons une forte baisse du résultat 2014 en raison de la mise en œuvre de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif, baisse de 200 K€ et conjuguée avec la baisse de consommation.

Le montant des travaux sur l'exercice est le suivant par catégorie :

	2011	2012	2013	2014
Investissement	1 202 660 €	1 097 983 €	3 393 533 €	2 297 430 €
chapitre 20	2 499 €	1 950 €	23 150 €	0 €
chapitre 21	29 674 €	68 875 €	643 597 €	113 708 €
chapitre 23	1 170 487 €	1 027 158 €	2 726 786 €	2 183 722 €
Subventions	342 735 €	20 000 €	1 085 877 €	1 093 478 €

Le taux d'équipement brut est de 75.43 %. Le secteur de Frouzins et Seysses est sous prestations de services comme Labastidette. Les communes de Saint Clar de rivière et de Lamasquère sont sous contrat d'affermage.

Les produits de facturation usagers représentent 78 % des recettes tandis que les aides directes se situent à 4 %.

	2012		2013		2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Redevances assainissement	1 013 413,00	27,08%	1 009 474,20	35,38%	1 361 339,71	44,98%
CUGT	591 607,38	15,81%	574 000,00	20,12%	524 475,92	17,33%
Produits divers	859 081,71	22,96%	877 299,00	30,75%	626 251,91	20,69%
Art: 704 -PFAC	1 051 605,06	28,11%	208 858,00	7,32%	286 170,61	9,46%
Art: 704 -branchement					104 029,06	3,44%
Art: 741 - Primes épuration	129 964,00	3,47%	161 564,00	5,66%	106 413,00	3,52%
Art: 748 - Autres subv. d'exploitation	96 017,26	2,57%	21 966,75	0,77%	17 772,60	0,59%

Nous constatons une forte baisse des recettes liée essentiellement aux PFAC et aux produits divers (plate-forme de compostage et autres).

Prix de l'eau :

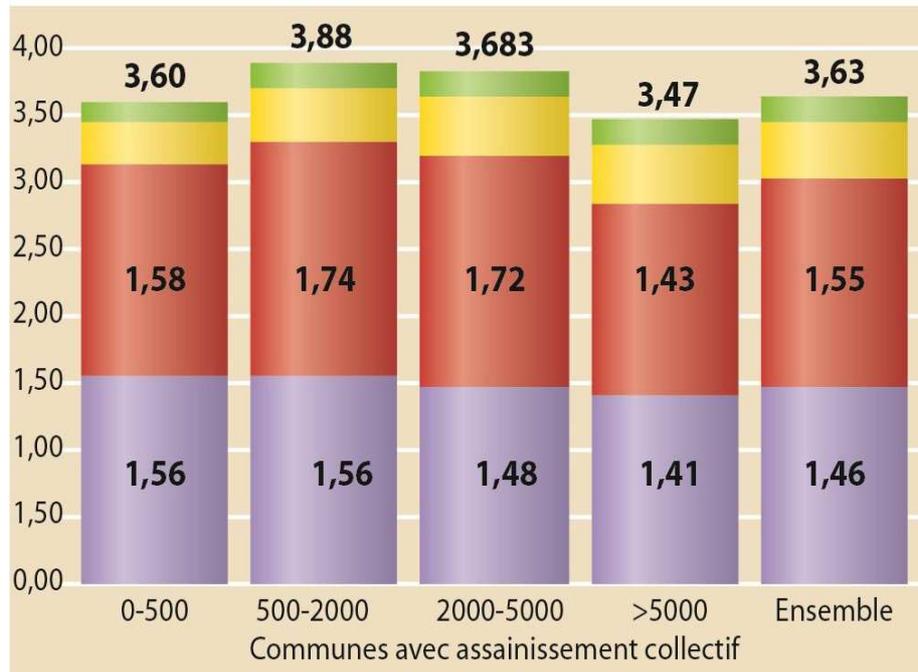
Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, qui oblige les collectivités à présenter une facture type sur la base de la référence INSEE (soit 120 mètres cube représentant une famille de trois personnes), en fonction des bassins versants est le suivant :

Le tarif syndical par rapport à la moyenne des tarifs constatés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moyenne Bassin Adour Garonne assainissement	1,45 €	1,45 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €
Frouzins et Seysses	1,25 €	1,25 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,33 €	1,40 €
Lamasquère	1,98 €	1,99 €	1,71 €	1,71 €	1,71 €	1,74 €	1,88 €
Labastidette	1,08 €	1,18 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,33 €	1,40 €
Saint Clar de rivière	2,04 €	2,08 €	1,86 €	1,86 €	1,86 €	1,89 €	2,19 €

Le territoire de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne recouvre les bassins hydrographiques du Sud-ouest Atlantique, depuis les Charentes et le Massif Central jusqu'aux Pyrénées ; 6 régions et 25 départements en tout ou partie. Nous constatons que l'écart entre la moyenne constatée sur le bassin Adour-Garonne par rapport à celui du Sivom de la Saurdrune s'est réduit ces trois dernières années.

Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2010 sur le bassin Adour-Garonne selon la taille de la commune



[Légende : TVA](#), [Redevances Agence de l'eau](#), [Assainissement collectif](#), [Eau potable](#)

Les éléments techniques essentiels :

En 2006, le projet de création d'une station d'épuration de 5 000 équivalents habitants entre la ville de Seysses pour le quartier « les Aujoulets » et de Lamasquère (augmentation de capacité et amélioration du traitement) est mis à l'étude par nos services.

Notre établissement a terminé les travaux de la première tranche pour un montant de 1 571 000 €, subventions 399 545 € et 43 000 € d'avance remboursable agence de l'eau Adour Garonne soit (28.20 %), 427 329 € Conseil général de la Haute-Garonne (27.18%) et 20 000 € la région (1.5 %). Les travaux ont commencé en janvier 2009 pour se terminer en Mars 2011.

Dès 2009, un nouveau projet d'extension est étudié pour les besoins des communes de Labastidette ; Lamasquère, Seysses (quartier les aujoulets) pour arriver dans un premier temps à 6 000 équivalents habitants et dans un second temps à 8 700 équivalents habitants. Dès la mise en service de cette tranche, les stations d'épurations de Lamasquère et Labastidette ont été transformées en poste de refoulement.

Le coût du projet est de 2 993 000 € avec un financement : subventions 1 021 874 € et 47 000 € d'avance remboursable pour l'agence de l'eau Adour Garonne (soit 35.45 %), conseil général de la Haute-Garonne 651 471 € (21.77 %). Les travaux ont débuté en janvier 2013 et la mise en service de l'unité a débuté en décembre 2013.

Le SMEA 31 a réalisé le réseau de transfert final pour un montant de 918 000 €. La participation du Sivom de la Saudrune est de 288 000 €.

Concernant l'exploitation, les trois contrats d'exploitation ont été résiliés pour un passage en régie dès mars 2014 avec la création de deux emplois.

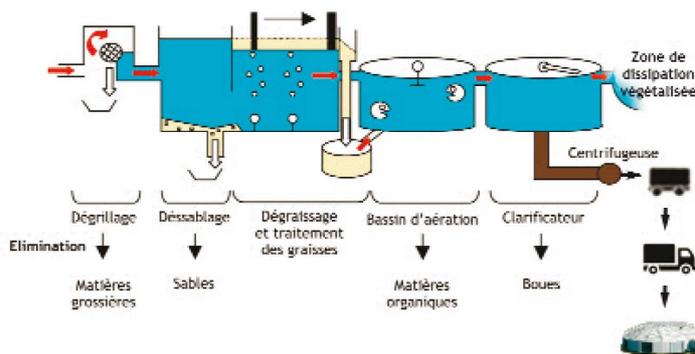
La mise en service de cette nouvelle unité permet aux communes de Labastidette et de Lamasquère de lever pour non conformité des rejets des stations d'épuration.

Au final le montant de l'opération est de 5 482 000 €.

Station d'épuration de Saint Clar



Le fonctionnement général



Bon à savoir

L'eau traitée transite par une zone de dissipation végétalisée.

Cette zone humide permet un affinage de l'épuration et revêt un intérêt écologique et patrimonial : tout en protégeant le milieu récep-

teur (effet régulateur, infiltration d'une partie des eaux), elle crée un refuge écologique pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de batraciens, d'insectes ...

L'ensemble des équipements du traitement des boues par déshydra-

La station d'épuration de St Clar de Rivière a été réalisée en deux phases. Une première tranche de travaux en 2010 d'une capacité de traitement de 2000 Equivalent Habitants (EH) et une extension à 6000 EH en 2013, celle dernière extension est évolutive : le bassin tampon, le traitement de graisses et le traitement des boues sont dimensionnés pour traiter les flux de pollution d'une future extension à 8700 EH.

Elle est dotée de deux files de traitement biologique des eaux usées par boues activées. Ainsi que d'une zone de dissipation végétalisée assurant l'affinage du traitement des eaux épurées. Et enfin d'une filière de déshydratation des boues par centrifugeuse. Après transformation en compost sur l'usine de Cugnaux, ces boues sont utilisées comme fertilisant agricole.



Nos réalisations

La station d'épuration de Saint-Clar de Rivière

Bassin versant de Saint Clar de Rivière :	2014
INDICATEUR DESCRIPTIF DU SERVICE	
Abonnés trois communes en 2014	1 671
Nombre de convention spéciale de déversement	0
Quantité de boue produite	6.7
prix TTC/m3 pour 120 m3	2,64
Taux d'extraction des boues (production réelle/production théorique)	
Taux d'impayés (6 mois ap facturation)	1,44%
	152
Assiette de redevance (m3)	532
Prime épuration	
INDICATEUR DE PERFORMANCE	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	71%
Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
Taux de débordement des effluents dans les locaux des abonnés	0
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes par 100 km de réseau	3
Taux de curage curatif (désobstruction) pour 1000 abonnés	1,00
Conformité des performances des équipements d'épuration	100%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	100%
Taux de réclamations (= nbre de réclamation écrite/nbre d'abonné *1000)	0

Station d'épuration de Cugnaux Projet d'extension 2014/2015



Les travaux de la nouvelle station d'épuration de Cugnaux a débuté fin août 2014 pour un montant global de 7 200 K€ H.T., la nouvelle file sera livrée début septembre 2014 pour une mise en service totale en février 2016.

	nombre de contrats	nombre m3 vendus	montant asst ht
FROUZINS	2 832	363 479	510 793,61
LABASTIDETTE	880	81 446	109 174,36
LAMASQUERE	399	37 857	71 171,16
ROQUES SUR GARONNE		937	1 368,82
SEYSSES	2 014	303 196	430 813,21
ST CLAR DE RIVIERE	393	33 229	72 771,51
Total	6 518	820 144	1 196 092,67

Saurdrune	2011	2012	2013	2014
INDICATEUR DESCRIPTIF DU SERVICE				
Abonnés (Seysse et Frouzins)	4413	4543	4947	4 846
Nombre de convention spéciale de déversement (en vigueur au 31/12/année n)	3	3	3	3
Quantité de boue produite (T de MS/an)	644,2	683,8	683,8	445
Poids de boue produite (T de Boues/an)	3 391	3 599	3 922	2022
Taux de boue produite	109%	111%	102%	102%
DBO5 éliminée T	659	686	748	748
Prix TTC/m3	1,55 €	1,55 €	1,67 €	1,70 €
Taux de by-pass entrée station	0,23%	0,01%	5,00%	3,00%
Assiette de redevance (m3)	561 714	640 415	652 157	667 612
Prime épuration	111 207	140 160	80 426	
INDICATEUR DE PERFORMANCE				
Taux de desserte				
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	90	90	90	90
Conformité de la collecte et des équipements des stations	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%
Taux de débordement des effluents dans les locaux des abonnés	0%	0%	0%	0%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes par 100 km de réseau	13%	13%	13%	13%
Taux de curage curatif (désobstruction) pour 1000 abonnés				
Conformité des performances des équipements d'épuration	98%	98%	98%	95%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel /120	60%	60%	60%	60%

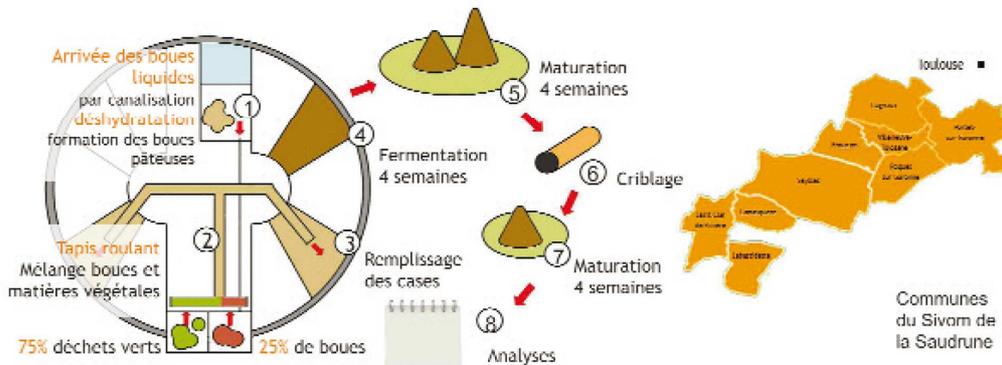
Cf : rapport de l'exploitant à consulter dans les services

Plate forme de compostage Boues/déchets verts



Fort de son expérience dans le compostage de déchets verts, le SIVOM de Saurune va plus loin dans sa démarche de valorisation de la matière en créant cette usine. Conçue pour traiter les boues de notre station d'épuration en les incorporant aux déchets verts, cette structure permet d'obtenir un fertilisant naturel à fort potentiel agronomique. C'est à ce jour la solution la plus écologique pour le traitement des boues. Les lots de compost sont échantillonnés et analysés afin de garantir une traçabilité du produit. Le produit obtenu est un amendement organique de type compost sous la classification NFU 44095.

Le fonctionnement



Bon à savoir

L'usine est coiffée d'une charpente métallo-textile innovante. Sa structure inversée permet d'éviter les risques de corrosion, liés aux matières traitées. La conception du bâtiment s'inspire des méthodes appliquées pour les constructions HQE (Haute Qualité

Environnementale). Le toit notamment laisse passer la lumière naturelle et limite ainsi l'utilisation de l'éclairage d'appoint. Obéissant à une démarche de lutte contre les nuisances, le bâtiment abrite un système de ventilation et de traitement d'odeur. L'usine, entièrement

close et intégrée au cœur des autres infrastructures du site, maîtrise toutes les nuisances éventuelles, de bruit, poussières, odeurs et rejets liquides, vis-à-vis de notre environnement.

Nos réalisations

La plate forme de compostage de boues-déchets verts

La plate forme est dimensionnée pour 14 500 tonnes de déchets verts. La source des déchets provient des adhérents du Sivom de la Saurune pour cette activité, les conventions ou marchés publics avec les autres communes. Le Sivom bénéficie d'une nouvelle autorisation pour 16 500 tonne de déchets verts.

Le CA évolue de la manière suivante :

	2010	2010	2011	2011	2012	2012	2013	2013	2014	2014
	Quantité	CA								
Sac compost	2 720,00	10 312,28	3 066,00	11 601,16	2 235,00	8 468,76	3 670,00	14 021,76	2 019,00	7 721,06
vente de compost	10 977,13	87 190,93	12 704,51	119 828,32	12 196,08	131 838,87	12 557,42	119 475,52	4 957,56	63 519,70
tralt déchets verts	18 891,39	514,332,78	15 544,79	441 980,87	19 985,29	500 767,46	13 591,64	411 919,31	12 255,14	329 285,89
		97 503,21		573 410,35		641 075,09		545 416,59		400 526,65

Nous constatons une forte baisse du CA en raison du choix de revenir dans la conformité concernant la capacité de traitement. L'opération Printemps du compost connaît un véritable succès depuis deux ans mais a été suspendu en raison des travaux de la station d'épuration ;

	2011	2011	2012	2012	2013	2013
	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA
Printemps/Automne du compost		699,56		2 107,55 €		13 047,87 €
Sac Promo			675,00	1 293,85 €	5061,00	9 459,46 €
Vrac Promo			41,20	813,70 €	193,50	3 588,41 €

Le broyeur et le cribleur ont été remplacés au cours de l'été 2013 pour un montant total de 570K€ financé par l'Ademe et le fonds de roulement de la structure. Le taux de panne est celui ci

En jours	Broyeur	Cribleur
2010	11	2
2011	3	3
2012	10.5	4
2013	4	1.5
2014	1	1

L'amélioration provient d'une part de l'augmentation du CA bien que le volume de boues traité soit stable. Le volume de vente du compost de Miate est en très forte progression.

	2010	2010	2011	2011	2012	2012	2013	2013	2014	2014
	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	Quantité
Co-compostage boues	199,17	13 210,83	54,96	3 682,56	1 259,97	84 415,85	1 382,04	95 596,51	2 201,52	147 501,84
Miates	2 519,15	6 100,06	2 379,78	9 519,12	1 602,08	6 408,32	3 237,04	13 550,20	3 419,06	14 361,25

Le taux de remplissage de l'usine n'atteint pas les 65 %. Le temps de dysfonctionnement de l'unité est répertorié dans le tableau suivant :

En jours	Ventilation	Déshydratation	Convoyage	Divers
2010	2	5	3	2
2011	3	1	0	1
2012	10	6,5	9	0
2013	10	3,21	3,17	0
2014	2	12,4	7,22	1,33

Usine des sous-produits de l'assainissement



Les matières de vidange

Livrés par camion, les produits à traiter sont issus des assainissements autonomes. Ces matières sont successivement pesées, échantillonnées, dégrillées pour enlever les éléments grossiers et stockées en fosse de transfert. Elles sont enfin injectées dans la station d'épuration du Sivom de la Saurdrune, lors des périodes de faibles débits, pour être traitées.

Le plan départemental d'élimination des déchets a confié le traitement des matières de vidanges au Sivom de la Saurdrune. Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Sivom a décidé de traiter l'ensemble des sous-produits de l'assainissement en créant cette usine. Cette nouvelle structure permet de réaliser le traitement complet de substances polluantes et le recyclage des matières valorisables : matières de vidange, graisses, sables et matières de curage.



Les graisses

La matière provient directement des bacs à graisse de foyers ou de la station d'épuration du site. Chaque produit livré par camion est pesé, échantillonné, débarrassé des plus gros résidus et stocké en fosse d'hydrolyse. Le traitement biologique de ces graisses est effectué dans un réacteur. Les graisses sont fortement aérées. Des nutriments (chaux, azote, phosphore) sont ajoutés afin de développer les micro-organismes qui vont dégrader progressivement la matière.



Communes du Sivom de la Saurdrune



Les sables et matières de curages

Les sables proviennent de la station d'épuration du site, tandis que les matières de curage sont livrées par les camions hydrocureurs qui assurent l'entre-

lien des réseaux d'égout. Toutes ces matières sont ensuite pesées et criblées. Leur traitement consiste en un lavage prolongé, afin d'obtenir des matières minérales débarras-

sées de la matière organique (< 3%). Ces matériaux sont réutilisables pour des remblaiements de tranchée et des travaux de voirie.

L'unité de traitement des sous-produits issus de l'assainissement

Le seuil d'acceptabilité de l'unité est la suivante :

	Capacité (t)	Utilisée	Capacité % utilisée 2011	Capacité % utilisée 2012	Capacité % utilisée 2013	Capacité % utilisée 2014
Graisses	1 204	766	43.76%	43.35	63,62%	20.56%
Curages	6 240	302,92	3.38%	8.12	4,85%	3.56%
Vidanges	10 950	1010	15.28%	10.14	9,22%	7,20%

L'évolution du C.A. est la suivante :

	2010	2010	2011	2011	2012	2012	2013	2013	2014	2014
	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	Quantité
Trait, sable = Balayeuse	404,11	17 857,97	318,05	16 601,93	123,31	7 227,28	118,22	7 631,16		
Trait, vidange	1 673,06	11 546,25	1 544,28	10 807,44	1 110,82	7 773,94	1 010,00	7 408,34	788,14	5 814,03
Trait Graisses	526,82	39 812,01	332,30	25 066,13	521,30	39 391,23	479,32	36 146,16	247,52	18 713,24
Trait Curage	210,96	10 901,26	202,24	10 416,28	277,60	14 258,52	183,92	9 500,13	222,72	11 485,05
	2 814,95	80 117,49	2 396,87	62 891,78	2 033,03	68 650,97	1 791,46	60 685,79	1 258,38	36 012,32

Nous constatons une forte baisse du CA. Cependant le volume interne à traiter augmente en raison de la mise en service de la station d'épuration de Saint-Clar-de-rivière.

Les jours de dysfonctionnement sont répertoriés dans le tableau suivant :

En jours	Graisses	Curage	Vidanges	Dont Défaut Général	Total
2009	2	41	8	2	51
2010	14	15	4	0	33
2011	28	23	15	11	66
2012	20	40	10	10	70
2013	5	21	5	5	36

D. 4^{ème} Partie : Section eau potable

Le comparatif ne porte que sur trois années compte tenu du regroupement de trois structures intercommunales. L'exercice 2013 ne comporte plus des régularisations en dépenses de fonctionnement afin de solder certaines opérations de transfert.

Les résultats et l'équilibre budgétaire :

	2011	2012	2013	2014
EPARGNE DE GESTION	2 083 265,48	1 400 978,80	1 230 091,22	1 285 002,97
Recettes réelles de fonctionnement	6 490 645,79	4 099 484,67	3 866 803,82	3 705 493,81
Dépenses réelles de fonctionnement	4 407 380,31	2 698 505,87	2 636 712,60	2 420 490,84
Taux d'épargne de gestion	32,10%	34,17%	31,81%	34,68%
EPARGNE BRUTE	1 490 089	1 001 052	844 320	918 040
Epargne de gestion	2 083 265,48	1 400 978,80	1 230 091,22	1 285 002,97
Intérêts dette	593 176,10	399 926,55	385 771,25	366 963,08
Remboursement dette	842 162,25	675 332,79	563 117,35	726 686,52
Recettes propres d'invest.	295 986,57	341 129,68	143 495,27	125 098,34
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	943 913,70	666 849,14	424 697,89	316 451,71
Capital restant de la dette fin de période	10 944 068 €	10 016 059 €	9 465 726 €	8 864 138 €
capacité de désendettement	7,34	10,01	11,21	9,66
Taux d'épargne brute	22,96%	24,42%	21,84%	24,78%
Fonds de roulement	1 849 439 €	2 674 367 €	2 904 327 €	2 321 600 €

Le résultat 2014 est en forte hausse (88.28 %) cependant l'épargne nette est en baisse à 9.66 %.

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 8.19 % et les recettes de 4.16 % bien que nous ayons eu une augmentation des volumes facturés. La baisse provient donc des autres recettes d'exploitation notamment travaux de branchement.

Le montant des travaux sur l'exercice est le suivant par catégorie :

	2011	2012	2013	2014
Investissement	1 123 854 €	687 760 €	813 705 €	1 004 927 €
chapitre 20	7 625 €	2 013 €	4 775 €	2 950 €
chapitre 21	391 664 €	370 238 €	163 661 €	366 643 €
chapitre 23	724 564 €	315 509 €	645 269 €	635 334 €
Subventions	59 391 €	0 €	18 900 €	65 780 €

Endettement

L'endettement est composé des éléments suivants :

- o dette propre
- o dette du Conseil général dans le cadre des subventions en annuités

	2014	2015	2016	2017	2018	2023
Encours moyen	8 914 631,02 €	8 252 179,31 €	7 601 886,83 €	6 929 443,43 €	6 287 375,63 €	3 155 534,44 €
Capital payé sur la période	661 316,39 €	637 950,96 €	663 423,77 €	654 288,74 €	641 950,21 €	481 498,82 €
Intérêts payés sur la période	379 232,94 €	328 169,75 €	305 759,27 €	284 203,72 €	264 656,88 €	152 868,14 €
Taux moyen sur la période	3,89%	3,86%	3,91%	3,99%	4,08%	4,63%

Ratio : dette/RRF Ce ratio exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de ses emprunts. Valeur 2012 : 1.86 année ; valeur 2013 : 2.54 année

IV - ANNEXES					
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE					
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)					
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
Indices sous-jacents					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	-	-	-
	% de l'encours	66,55%	-	-	-
	Montant en euros	5 808 548 €	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	-	-	-
	% de l'encours	15,11%	-	-	-
	Montant en euros	1 319 147 €	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	1	-
	% de l'encours	-	-	18,33%	-
	Montant en euros	-	-	1 600 223 €	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-

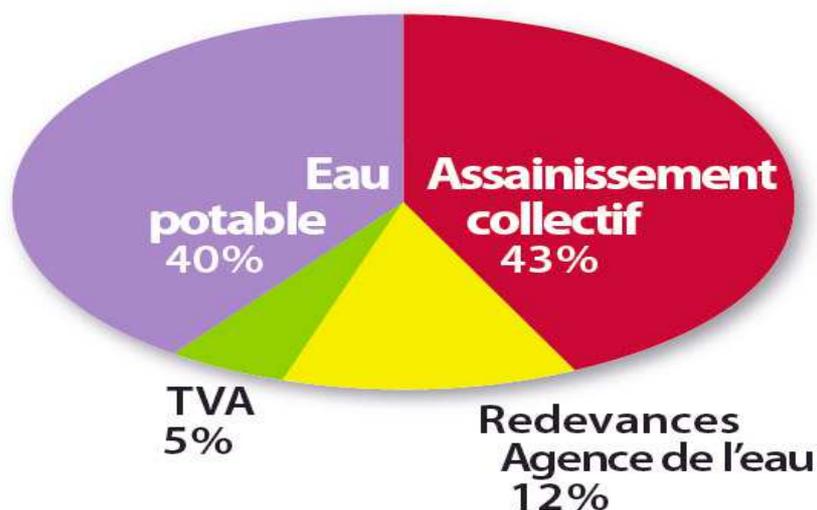
Prix de l'eau :

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, qui oblige les collectivités à présenter une facture type sur la base de la référence INSEE (soit 120 mètres cube représentant une famille de trois personnes), le tarif syndical (y compris taxe de prélèvement) par rapport à la moyenne des tarifs constatés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne est le suivant :

	2012	2013	2014
Moyenne Bassin Adour Garonne eau potable (2010)	1,46 €	1.46 €	1.46
SIVOM SAUDRUNE	1,18 €	1.20 €	1.28 €
Ecart	-0,28 €	- 0.39 €	- 0.18 €

Le territoire de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne recouvre les bassins hydrographiques du Sud-ouest Atlantique, depuis les Charentes et le Massif Central jusqu'aux Pyrénées ; 6 régions et 25 départements en tout ou partie.

Composition du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2010 pour les communes desservies par l'assainissement collectif



Les éléments techniques essentiels :

Consommation eau potable comparatif 2012-2013 : baisse de 4.87 %

	CONSO EAU 2012			CONSO EAU 2013					
	Nbre de m3 vendus	Montant vente eau	Nbre de contrat	Nbre de m3 vendus	Montant vente eau	Nbre de contrat	Variation Nbre m3	Variation vente	Variation Nbre contrat
FROUZINS	362 031 m3	431 466,98 €	2 876	354 161 m3	427 209,54 €	2 912	-2,17%	-0,99%	1,25%
PORTET	627 070 m3	756 890,68 €	4 011	571 262 m3	688 370,96 €	4 045	-8,90%	-9,05%	0,85%
ROQUES	267 351 m3	323 424,58 €	1 575	255 277 m3	312 684,35 €	1 595	-4,52%	-3,32%	1,27%
SEYSSES	387 129 m3	467 488,42 €	2 606	382 763 m3	469 421,74 €	2 657	-1,13%	0,41%	1,96%
TOTAL	1 643 581 m3	1 979 270,66 €	11 068	1 563 463 m3	1 897 686,59 €	11 209	-4,87%	-4,12%	1,27%

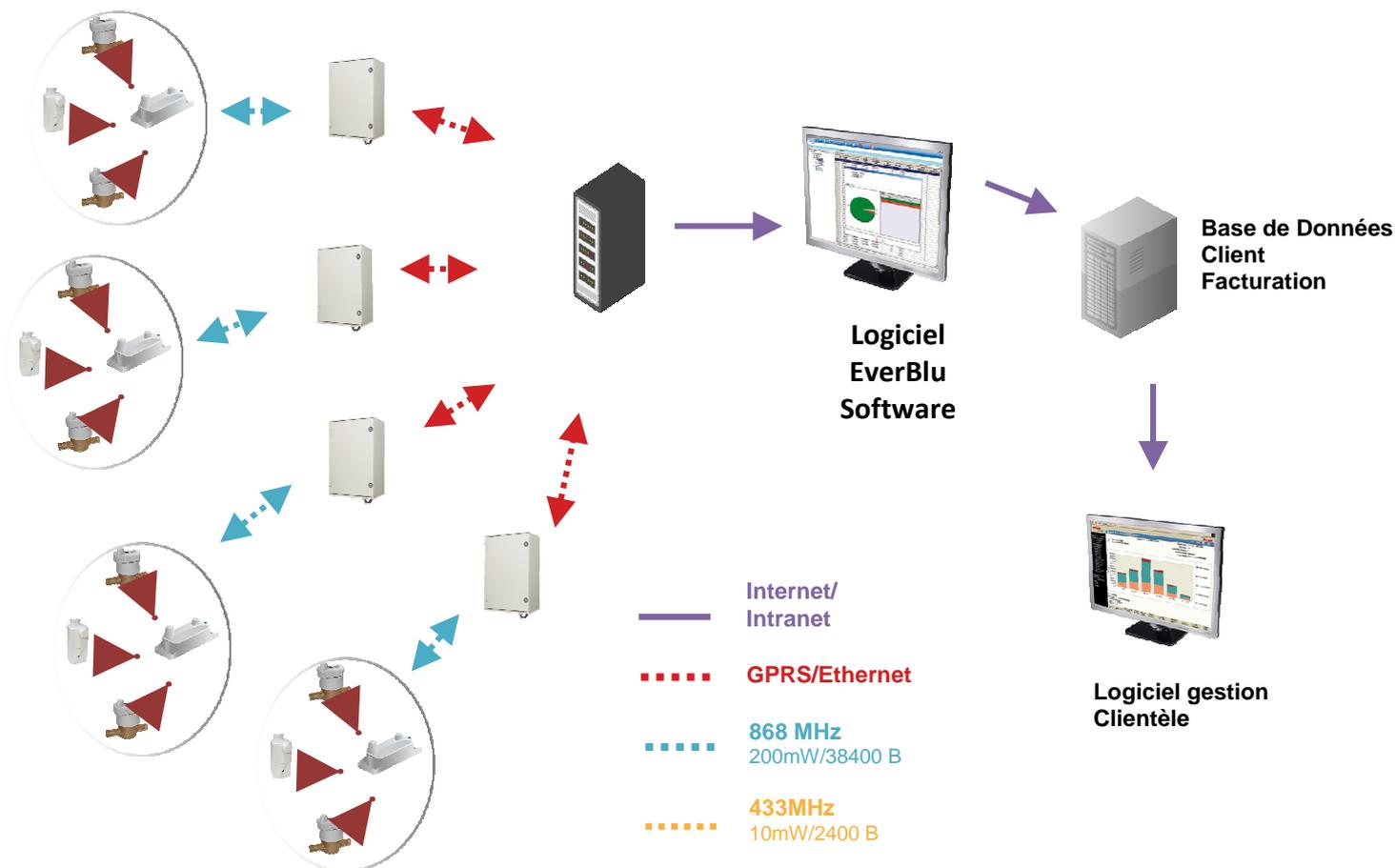
conso 2014			
ville	nombre contrat	nombre m3 vendus	montant eau ht
frouzins	2 973	377 240	485 322,40
portet	4 057	597 298	780 844,04
roques	1 603	249 235	326 316,56
seysse	2 722	389 960	510 450,16
TOTAL	11 355	1 613 733	2 102 933,16

Partie Gestion des abonnés.

DEGREVEMENT	2012	2013	2014
Nombre de m3	42310	17 451	19 646
Nombre usagers impactés	59	51	62

Rôle Général	conso 2011	conso 2012	conso 2013	conso 2014
Nbre Lettre de rappel 1	1430	1569	1869	1 490
Nbre Lettre de rappel 2	667	754	746	722
Nombre d'impayés transmis trésorerie	489	538	511	580
Montant Impayés	153 037,76	128 625,53	117 723,34	119 190
% Nbre factures impayes	4,65%	4,58%	4,60%	5,07%
% montant impayés	7,21%	5,39%	5,14%	4,92%

Point sur la télé relève :



ville	nombre compteur	nombre de compteur équipé en module radio-télé relève	nombre de compteur fonctionnant en télé relève	%	Nombre de compteur non télé relève pour pas de réseau problème technique	
Frouzins	3 104	3 098	2 978	96,13%	56	64
Portet sur Garonne	4 066	3 994	3 844	96,24%	11	139
Roques	1 661	1 656	1 592	96,14%	15	49
Seysses	2 868	2 862	2 705	94,51%	101	56
TOTAL	11 699	11 610	11 119,00	95,77%	183	308

	Limite	2011	2012	2013	2014
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	45	40	40	40	35
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	80%	50%	50%	50%	50%
Rendement du réseau de distribution	72%	75%	80%	80%	86.26%
Nombre de compteurs actifs		10 784	11 026	11 533	11 355*
Taux de réclamation sur facturation		1,38	1,38	1,38	1,38
Délai moyen de réponse aux réclamations		20	20	22	20
Volume facturé		1 530 924	1 643 581	1 563 463	1 613 733

L'usine de production d'eau potable (cf. Rapport annuel 2014) :

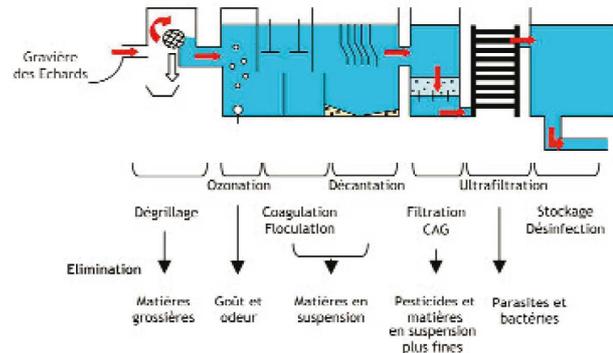
Nos réalisations

L'usine de production d'eau potable

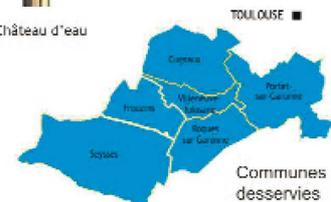


Le fonctionnement

Créé en 1987 pour répondre aux besoins des communes, le syndicat mixte de production d'eau potable du sud-ouest toulousain a doublé et modernisé son usine en 2006. L'eau qu'il délivre à votre robinet est rendue potable grâce à un processus de traitement, qui utilise des techniques de pointe. L'eau brute est captée dans la gravière des Echards, alimentée par une déviation du canal S^t Martory, pour arriver à l'usine de production d'eau potable située à Raques sur Garonne. Celle-ci comporte un procédé d'ultrafiltration membranaire innovant, permettant de traiter l'eau mécaniquement, sans ajout de produit chimique. Elle produit ainsi une eau sans goût ni odeur, tout en conservant la teneur en sels minéraux et oligo-éléments.



Château d'eau



Bon à savoir

L'usine possède une filière classique de pré-oxydation, coagulation, floculation et décantation suivie d'une filtration sur charbon actif en grain. A l'issue de cette étape, couplée avec une désinfection au bioxyde de chlore, l'eau est potable. Mais, afin

d'assurer une qualité d'eau irréprochable, l'étape d'ultrafiltration membranaire a été rajoutée. Cette dernière est composée de fibres poreuses et creuses, de 1mm de diamètre, laissant circuler l'eau filtrée tout en retenant les particules les plus fines, dont les bactéries et les

virus, qui restent piégés dans les membranes jusqu'à leur nettoyage. Cette étape n'élimine pas pour autant les sels minéraux essentiels à notre organisme.

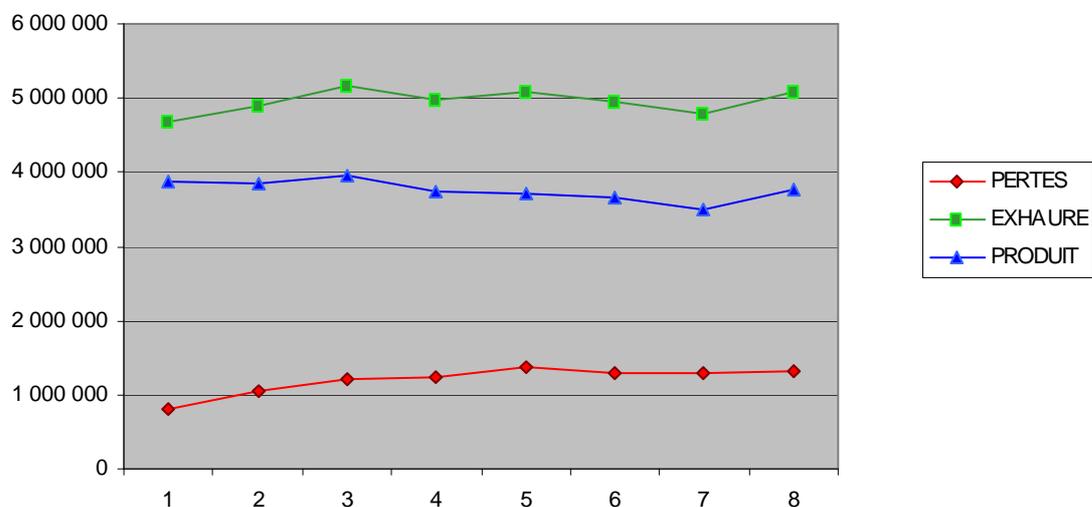
	Usine AEP	limite	2010	2011	2012	2013	2014
Prod1	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Prod2	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
prod3	Volume (en m3)		3 748 242	3 719 725	3 658 194	3 490 860	3 754 990
prod5	Perte Eau - Contrat - Vperte (E-S) / V Eaux brutes		24,87%	26,99%	25,93%	26,94%	25,22%

Nous constatons une hausse de la production de 7.57 %.

Commentaires sur les indicateurs présentés ci-dessus :

1. Le périmètre de protection de l'usine n'a pas fait l'objet de nouveaux travaux pour l'année écoulée ; en revanche, quelques réparations de la clôture sont à envisager, suite à des dégradations occasionnées par des actes de malveillance et la faune voisine.
2. Pas de non conformité relative au paramètre micro-biologique analysé.
3. Une hausse annuelle de la production d'eau potable est d'environ 7.57 %, par rapport à l'année précédente. La production moyenne journalière varie d'un minimum de 8 864 m3/j en février, à 11 961 m3/j en septembre. Ce phénomène est à mettre en corrélation avec les conditions climatiques. Le temps de fonctionnement moyen annuel est de 12 heures.
4. Les pertes en eau de l'usine sont élevées et représentent 26,02 %, pour l'année 2014. Toutefois, les investigations réalisées sur l'année 2014 ont permis de réparer, en décembre, la fuite d'eau potable suspectée. Les pertes évaluées sur le mois suivant ont retrouvé des valeurs plus acceptables autour de 16 %.
5. Le mode d'exploitation sur l'année complète a fait l'objet de l'application de la convention de prestations intégrées avec le SMEA (Réseau 31). L'évaluation de ce dispositif sera présentée dans le rapport annuel d'exploitation du service de production d'eau potable, ainsi qu'en commission.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PERTES	812 163	1 060 380	1 205 205	1 241 016	1 375 269	1 282 790	1 287 075	1 320 780
EXHAURE	4 674 761	4 896 700	5 172 923	4 989 258	5 094 994	4 947 325	4 777 935	5 075 770
PRODUIT	3 862 598	3 836 320	3 967 718	3 748 242	3 719 725	3 664 535	3 490 860	3 754 990
%	17	22	23	25	27	26	27	26



Investigation recherche de fuite :

Recherche de fuite d'eau potable à l'usine de Roques.

Préambule : cf. Note du 13/05/2014 estimation quantitative de la fuite et du préjudice financier de la perte d'eau potable.

Présentation du déroulement des opérations

Intervention de la société AgritransTP :

25/06/2014 Travaux de mise en place du chantier

26/06/2014 Travaux de décaissement et terrassement

Nota : Devis AgritransTP corrigé 3130,80 € HT

Expertise contradictoire :

30/06/2014 Constat à l'amiable en présence de notre huissier, notre avocat, STEREAU, SOGÉA et SIVOM de la Saurdrune.

Décision de poursuivre avec SOGÉA pour dégager entièrement la bride faisant l'étanchéité.

Nota : Devis Sogéa 4423,20 € HT validé par le SIVOM sem.27

Intervention de la société Sogéa :

07/07/2014 Travaux de terrassement. Détection de la présence d'eau au départ de la conduite.

Écoulement important en partie haute découverte de la conduite.

08/07/2014 Dégagement de la bride et de la conduite. Quasi arrêt de l'écoulement constaté la veille, une fois la conduite découverte.

09/07/2014 Constat à l'amiable en présence de STEREAU, SOGÉA et le SIVOM de la Saurdrune.

=> Mesure de débit de fuite d'eau potable au niveau de la bride : soit 1,640 litre en 10 min.

=> Analyse des courbes enregistrées sur la supervision de l'usine : pas de variation pendant l'arrêt du fonctionnement de l'usine.

La perte en eau de l'usine perdue et n'a pas diminué (v = 3cm/h, baisse de niveau du stockage d'eau potable).

10/07/2014 Remplacement des écrous et boulons corrodés afin de resserrer la bride sur la partie conduite seulement.

Arrêt de l'écoulement en pourtour de la dite bride défailante.

Présentation du déroulement des opérations

Ecoute par corrélation acoustique Von Roll Hydro :

18/09/2014 Rapport concluant sur une fuite avérée sur le tronçon diam. 800 mm et 10,50 m de long.

Intervention de la société BAYOL :

08/12/2014 Travaux de terrassement. Nota : Devis Bayol 29 960 € HT

Identification de la fuite sur la conduite, entre les deux regards, vers la bache de stockage d'eau potable B1, B2 et B3.

18/12/2014 Réparation et remise en eau de la conduite après analyses conformes

Total coût estimé de la réparation : 33 090,00 €

Depuis le 1er janvier 2014, notre établissement prend en charge directement la fourniture énergétique, l'achat des réactifs et un certain nombre de prestations.

Le prix de revient à la production est de contre 0.4394 € en 2013.

	Unitaire
Production (volume m3)	3 754 990
Cout de revient déduction recettes externes (hors recettes expl)	1 470 605,99 €
cout de revient unitaire	0,3916 €

Le tableau des coûts est le suivant :

Analyse poste	Prévisionnel	réalisé	Ecart	%
Eau brute	265 909,95 €	248 094,00 €	17 815,95 €	-6,70%
Energie	175 498,40 €	165 156,25 €	10 342,15 €	-5,89%
Réactifs	129 096,00 €	111 389,84 €	17 706,16 €	-13,72%
Frais de structures	81 571,26 €	78 920,72 €	2 650,54 €	-3,25%
SMEA*	114 991,18 €	143 994,81 €	29 003,63 €	25,22%
Autres charges d'exploitation	79 588,00 €	52 035,05 €	27 552,95 €	-34,62%
Analyse poste	846 654,79 €	799 590,67 €	47 064,12 €	-5,56%
Taxe de prélèvements	282 531,43 €	255 223,00 €	27 308,43 €	-9,67%
Amortissements	284 565,78 €	284 565,78 €	0,00 €	0,00%
Intérêts de la dette	131 226,54 €	131 226,54 €	0,00 €	0,00%
Sous-total 2	698 323,75 €	671 015,32 €	27 308,43 €	-3,91%
Coût de fonctionnement prévisionnel	1 544 978,54 €	1 470 605,99 €	74 372,55 €	-4,81%

* sous réserve d'avoir reçu toutes les factures

Nota : les données complètes d'exploitation du service de production d'eau potable sont détaillées dans le Rapport annuel 2014, qui est à votre disposition auprès de nos services.

comparaison hors énergie, contrôles réglementaires	Estimation	Réalisée	
Réactifs	166 830,00 €	111 389,84 €	55 440,16 €
Personnel	78 945,00 €	134 276,79 €	55 331,79 €
Sous-produits	16 250,00 €	3 338,40 €	12 911,60 €
Analyses	18 380,00 €	7 956,65 €	10 423,35 €
Divers et prestations	46 090,00 €	34 852,24 €	11 237,76 €
Prestations externes	326 495,00 €	291 813,92 €	34 681,08 €

L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau Les résultats de l'année 2014

Collectivité : SIVOM SAUDRUNE

Réseau : SIVOM SAUDRUNE

De la source au robinet, votre eau est très surveillée

Bon à savoir



Pour éviter tout risque de contamination du réseau au public il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations de l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable distribuée.



Ne consommez jamais l'eau d'un puits sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Même après une courte absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.



Des périmètres de protection sont définis autour des captages, pour prévenir les risques de pollution.

BILANS, SYNTHÈSES, RÉSULTATS D'ANALYSES : RETROUVEZ TOUTE L'INFO SUR LA QUALITÉ DE L'EAU SUR WWW.ARS.MIDIPYRENEES.SANTE.FR
RUBRIQUE EAU ET SANTÉ

L'eau, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), via sa délégation territoriale de la Haute Garonne.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2014, 75 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire départemental de l'eau de la Haute-Garonne sur votre réseau nommé : SIVOM SAUDRUNE.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire sur l'année 2014

- **Bactériologie** : Norme : Absence de bactéries indicatrices de contamination fécale
 - 73 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
 - Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites de qualité réglementaires.
 - Eau de bonne qualité bactériologique.
- **Dureté** : Teneur en calcium et magnésium de l'eau
 - Valeur moyenne mesurée : 12,5 °f (degré français).
 - Eau douce.
- **Nitrates** : Norme (limite réglementaire de qualité) : 50 mg/L
 - Valeur moyenne mesurée : 1 mg/L et valeur maximale mesurée : 2 mg/L
 - Toutes les valeurs en nitrates sont conformes à la norme.
- **Aluminium** : Norme (référence réglementaire de qualité) : 200 µg/L
 - Valeur moyenne mesurée : 36 µg/L
 - La teneur en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- **Pesticides** : Normes (limite réglementaire de qualité pour une molécule) 0,1 µg/L et (limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules) 0,5 µg/L
 - Un minimum de 228 molécules est recherché.
 - Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : Paramètres non détectés .
 - Pas de dépassement de la norme sur la période.
- **Périmètres de protection** :
 - L'état d'avancement de la procédure de protection de la ressource est : Procédure terminée.
- **Remarques particulières** : Rien à signaler
- **Conclusion** : Eau de bonne qualité.

031000099